

Réunion animée par **Alice TIMSIT**, Conseillère de Paris et élue déléguée du Maire pour le conseil de quartier Bassin de la Villette

ORDRE DU JOUR

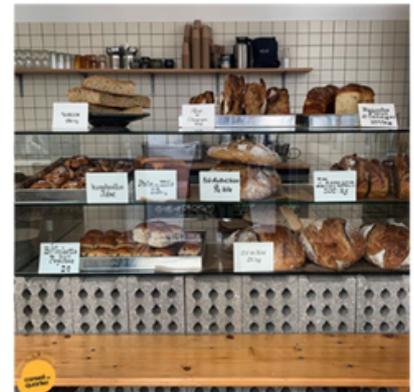
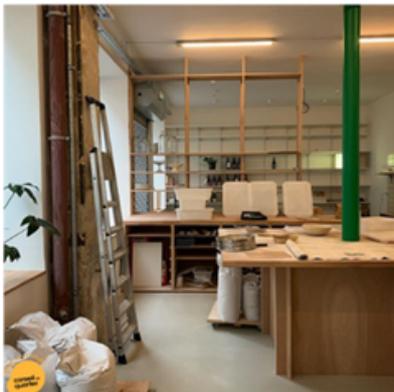
1. **Les commerces et associations du Bassin (présentation de Parpains et Mitch)**
2. **Point d'information sur les travaux en cours (aménagement de la rue Riquet, entre Flandre et Quai de Seine, et point d'étape sur les travaux du pont de l'Ourcq), en présence de la section territoriale de voirie (STV)**
3. **Point sur les équipements Reverdy (devenir du TEP et implantation de la balançoire PMR)**

Pot convivial en clôture de réunion préparé par BoolOFood, restaurant de spécialités sénégalaises et entreprise d'Économie Sociale et Solidaire qui s'engage à proposer une alimentation saine 100% fait maison, locale et responsable tout en accompagnant des jeunes dans l'emploi durable.

Les commerces et associations du Bassin (présentation de Parpains et Mitch)

Présentation Parpains :

Parpains, installé au 30 rue Tandou et créé par Léa Bouvet et Romain Bosh, est un micro-fournil, épicerie et cave à vin nature qui propose des produits issus de la fermentation naturelle longue dont le pain au levain (vente au kilo) ou les légumes lacto-fermentés, en plus des pâtisseries boulangères. Dans une démarche locale, Parpains souhaite mettre en avant des produits issus d'une production principalement francilienne (farines, légumes, etc.) et française pour les vins nature (Alsace, Jura, etc.). Le commerce dispose d'un espace à manger à l'intérieur et prévoit de prochainement ouvrir une terrasse.



Présentation MITCH :

MITCH (Médiation, Instruction, Transmission, Création, Histoire de l'art) est une structure dédiée à l'instruction artistique qui se veut accessible à tous.tes, tant sur la pédagogie que sur les tarifs. Située au 13 quai de Seine, l'atelier MITCH assure pour les primaires la prise en charge des enfants à la sortie d'école (écoles concernées à ce jour : Tandou, Girard, Manin, Mathis, Carrel, Jomard et Ste Thérèse) et leur propose des ateliers d'initiation et d'instruction à l'art contemporain.

Concept : A partir d'une exposition d'artiste accessible gratuitement, à raison de 5 expositions par an, et au sein des nouveaux locaux du 19e, MITCH propose des initiations à l'histoire de l'art en décortiquant des œuvres exposées (sessions de 20 minutes) suivi d'une pratique artistique propre à l'œuvre (dessin, gravure, peinture, modelage et tirage argentique). Les œuvres créées par les jeunes élèves seront présentées à l'artiste à l'honneur à travers un vernissage en compagnie des parents.

Les lycéens, étudiants et adultes peuvent suivre une discipline artistique au trimestre ou à l'année avec un professeur attitré mais peuvent profiter des expositions et médiations.

Activités pendant les vacances : A chaque période de vacances scolaires, un programme de sorties-ateliers ou de workshops est proposé, tarifs accessibles et matériel fourni.



Point d'information sur les travaux en cours (aménagement de la rue Riquet - entre Flandre et Quai de Seine - et point d'étape sur les travaux du pont de l'Ourcq)

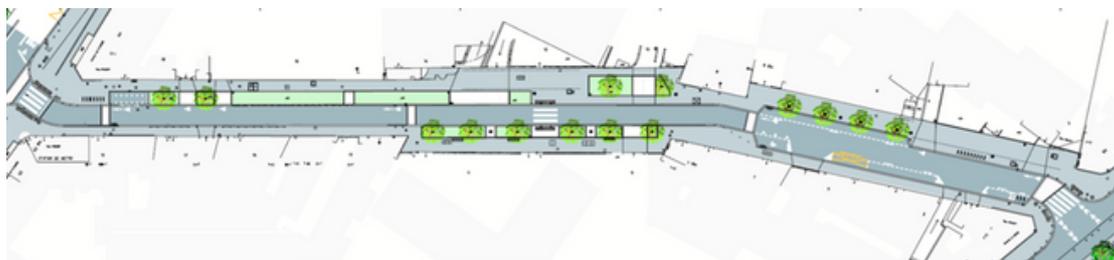
En présence de la section territoriale de voirie (STV)

Aménagement de la rue Riquet - entre Flandre et Quai de Seine :

L'état de la chaussée et des trottoirs de la rue Riquet étant en mauvais état, la section territoriale de voirie (STV) a lancé un projet en mai 2023 afin de réaménager la portion située entre le Quai de la Seine et l'avenue de Flandre. Ce projet de réaménagement consistera principalement en l'élargissement et la végétalisation des trottoirs à travers une grande variété d'essences, d'arbustes et de vivaces.

Détails des aménagements :

- 14 arbres seront plantés (12 arbres et 2 arbustes)
- 294m² de surface végétalisée de pleine terre
- 1 place GIG (grand invalide de guerre) – GIC (grand invalide civil) supplémentaire
- 23 places de stationnement supprimées



Planning des aménagements :

- Démarrage début mai 2023 jusqu'à fin d'année 2023
- Mise en œuvre de l'enrobé le 09/12/23 avec barrage de la rue
- Finitions jusqu'à la fin de l'année :
 - Asphalte de trottoir
 - Marquage au sol
 - Pose du mobilier
 - Plantation des arbres en décembre
 - Plantation des arbustes et vivaces en début d'année 2024

Les problématiques et questions liées aux travaux :

- Arrosage des surfaces végétalisées : tous les aménagements disposent d'un arrosage automatique alimenté par une chambre enterrée et reliée à l'eau de Paris
- Choix des revêtements et asphaltes : bien que les revêtements clairs soient préférables en cas de fortes chaleurs car, au contraire de l'asphalte, la chaleur y est très peu emmagasinée, plusieurs contraintes se sont heurtées au projet de réaménagement de la rue Riquet. D'abord, les enrobés clairs sont plus adaptés aux portions piétonnisées tandis que les risques de noircissement et de dégradation de la chaussée sont plus élevés sur des portions dédiées à la circulation routière. Aussi, ce type de revêtement nécessite plus d'entretien et engage des coûts supplémentaires. De plus, la délimitation trottoir-chaussée en cas de sols clairs est plus difficilement identifiable et peut s'avérer dangereuse, notamment pour les enfants.

Point d'étape sur les travaux du pont de l'Ourcq :

Suite à un constat d'état réalisé lors des dernières inspections détaillées et visites d'évaluation du Pont de l'Ourcq, les services ont fait état d'une corrosion foisonnante et vieillissante, d'une dégradation du revêtement de chaussée, d'une étanchéité hors d'usage et de joints de chaussée et trottoirs défectueux. L'ensemble de ces dégradations risquait de compromettre la stabilité du pont. Ainsi, des travaux de réfection d'étanchéité et de remise en peinture anticorrosion ont été entamés par la section territoriale de voirie (STV).

Afin de remettre le pont en état, les travaux consistent en 2 phases courant jusqu'au mois d'avril 2024, comme suit :

- Travaux d'étanchéité (de mars à juin 2023) : dans le cadre de ces travaux, la circulation routière de l'avenue de Jaurès à l'avenue de Flandre sera mise en sens unique et un seul trottoir sera accessible pour la traversée
- Travaux de peinture (d'octobre 2023 à avril 2024) : dans le cadre de ces travaux, la circulation piétonne sera maintenue pendant toute la durée des travaux sur un seul trottoir, de même la circulation des véhicules et cyclistes sera maintenue sur un seul sens de circulation (Est vers Ouest) avec une déviation de l'autre sens par le pont rue de Crimée

Les problématiques et questions liées aux travaux :

- Pont couvert : dues aux conditions climatiques de saison, le Pont de l'Ourcq a dû être confiné pour limiter les complications liées à l'humidité sur les travaux de peinture.
- Circulation des bus entravée : les installations de chantier (échafaudages, barrières) ont contraint la mise à sens unique de la circulation routière et la condamnation d'une des deux voies routières. Ainsi, les bus 60 et 71 sont déviés. Il n'y a pas de solution à ce stade car pour des raisons de sécurité, deux bus ne peuvent pas se croiser sur une chaussée en dessous de 6 mètres de largeur. A ce titre, beaucoup d'habitants souhaiteraient voir privilégier la circulation des transports en commun rue de l'Ourcq et demandent l'installation d'un alternat de circulation

- sur le pont avec feu de circulation pour les bus. La section territoriale de voirie (STV) étudie la mise en place de cet alternat de circulation pour les lignes de bus 60 et 71.
- Mise en place d'un alternat de circulation avec feu de circulation : la STV a déjà expérimenté cette alternative de circulation, pour limiter le croisement des voitures sur une portion de rue, dans le 20e arrondissement au niveau de l'arrêt de métro Pyrénées mais celle-ci s'est avérée être inefficace puisqu'elle a généré de très grands bouchons, résultant en une circulation très engorgée.
- Aspect du pont après les travaux et gestion des tags : le coloris du pont sera très similaire à l'ancien, dans des tons plus clairs que l'actuel qui a été terni par le soleil et l'usure. Le pont sera recouvert d'une peinture anticorrosion et disposera d'un système de protection contre les dégradations et l'apparition de tags. Il est à noter que ce système n'est pas infaillible et que le Pont de l'Ourcq n'est pas si sujet aux dégradations.

Point sur les équipements Reverdy (devenir du TEP et implantation de la balançoire PMR)

En présence d'Alice TIMSIT, Conseillère de Paris et élue déléguée du Maire pour le conseil de quartier Bassin de la Vilette

Comme l'ont remonté les habitant.es du Bassin de la Vilette, le terrain d'éducation physique (TEP) Reverdy fait l'objet de nombreuses problématiques, notamment de nuisance, de fréquentation et d'éclairage. La Mairie du 19e est en réflexion active pour rendre ce terrain aux habitant.es et le pacifier. Un projet de balançoire inclusive pourrait s'implanter au cœur du TEP prochainement.

Quelques informations de contexte :

- Le container anciennement occupé par le PSG a été déposé durant les vacances de la Toussaint. Réflexion en cours pour occuper l'espace de manière positive en installant de nouveaux équipements.
- Dans le cadre du budget participatif, un projet avait été déposé pour promouvoir l'implantation d'une balançoire pour personne à mobilité réduite (PMR) au cœur du parc des Buttes Chaumont. Le projet n'a malheureusement pas été lauréat cette année mais la mairie du 19e a décidé de repêcher cette initiative et de choisir le TEP Reverdy pour installer cette balançoire inclusive. Des réflexions ont été menées durant le dernier Conseil Local du Handicap (CLH) pour imaginer une aire de jeux inclusive permettant d'inclure les enfants en situation de handicap au sein d'un parc peuplé de nombreux autres enfants, de façon à ce que la balançoire ne soit pas isolée.

Les problématiques et questions liées à l'occupation du TEP Reverdy :

- Durabilité et pérennité des installations : les habitant.es ont signalé, à nouveau, la destruction presque immédiate des nouvelles barrières installées à l'entrée du terrain par la mairie. Il y a une volonté de la part des riverain.es de disposer d'installations pérennes et durables dans le temps afin de sécuriser cet espace.
- Organisation des évènements sur le TEP : la Mairie peut communiquer aux habitant.es les évènements autorisés et programmés sur le terrain en amont de leur tenue. Pour rappel, une fois les évènements et autres manifestations sportives autorisés, la Mairie du 19e procède à un travail de sensibilisation des organisateur.rices sur les questions des nuisances et du respect des équipements pour que les évènements se déroulent dans les meilleures conditions.
- Occupation du TEP : il y existe un réel enjeu de mixité, de diversité et de pacification des usages de ce terrain d'éducation physique. Mais il apparaît que l'occupation de l'espace n'est pas suffisamment partagée ni diversifiée. En effet, ce sont souvent les mêmes usager.es qui s'approprient les lieux. Afin de pallier cette problématique, un travail de travail et de médiation a déjà été initié par plusieurs associations du quartier. Les réflexions sont toujours en cours. Le rôle de la mairie se limite cependant à trouver des solutions à la lumière des signalements liés aux nuisances, à l'occupation inégalitaire et aux questions d'éclairage du TEP.

Questions diverses

- Nuisances nocturnes liées aux usager.es de drogue et à la consommation d'alcool : afin de remédier à ce problème, une montée en puissance des actions de la police municipale est prévue ainsi qu'un renforcement de l'effectif. En effet, les patrouilles sont principalement organisées sur les points du Bassin là où consommation de crack est la plus présente.
- Eclairage de l'espace public et promenades exploratoires : la Place de l'édit de Nantes, n'étant pas éclairée la nuit, fait l'objet de regroupement de personnes, notamment usager.es de drogue ou personnes en état d'ébriété qui provoquent de fortes nuisances toute la nuit. Malgré les nombreuses sollicitations de la police municipale par les riverain.es, les nuisances persistent. A l'échelle du conseil de quartier et en présence des services de la Mairie, des marches exploratoires sont ponctuellement organisées sur des sujets divers. Une prochaine marche exploratoire sur le thème de l'éclairage public pourra être organisée dans le Bassin de la Villette à la demande des habitant.es. Suggestion des habitant.es : étendre l'organisation des marches exploratoires en automne-hiver, aujourd'hui principalement réalisées aux beaux jours.
- Médiation citoyenne : A l'initiative des habitant.es du quartier, des médiateurs et médiatrices pourraient se mobiliser parmi les habitant.es et forces vives du quartier afin d'apaiser certains points de tension du quartier, dans une approche plus pédagogique et sociale. Ce sujet a été remonté à la Mairie pour étude.
- Jeux Olympiques et Paralympiques : le Bassin de la Villette accueillera une partie des épreuves et animations des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) l'été prochain. En accord avec l'élue, ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion publique afin d'informer les habitant.es de l'impact de la tenue et l'animation des JOP dans le Bassin de la Villette.
- Circulation des vélos le long du canal : la portion de la piste cyclable reliant la Place de la Bataille de Stalingrad à la rue de Crimée est très fréquentée. Beaucoup de cyclistes y circulent très vite et sans faire attention, rendant la traversée très difficile pour les piéton.nes. Ceci est principalement dû à l'étroitesse de la chaussée, contraignant piéton.nes et cyclistes à partager le même espace. Ce sujet est à discuter avec la mairie du 19e. Pour rappel, la Ville de Paris a lancé cette année un « plan piéton » (« Paris, priorité piéton ») visant à rendre la marche plus accessible, sûre et agréable pour tous les habitant.es et visiteur.euses de Paris.
- Trottoirs et état de la chaussée : plusieurs habitant.es ont fait mention de trottoirs trop étroits, notamment au niveau du métro Laumière (sortie 3 Rue de Meaux) où une grande partie du trottoir est mobilisée par la terrasse d'un café poussant les passant.es à empiéter sur la chaussée. D'autres ont soulevé l'état dégradé de la rue de Crimée suite aux dernières émeutes. Ces sujets ont été communiqués en interne à la mairie du 19e.
- Animation des kiosques : le conseil de quartier soutient chaque année les concerts organisés par Kiosqu'omadaire sur la Place de Bitche. Au programme : animations et concerts.

Bureau des Conseils de quartier

 5/7 place Armand Carrel, 75019 Paris

 01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85

 conseilsdequartier19@paris.fr



 @conseilsdequartier19

 @monquartier19

 Conseils de quartier du 19e

**RETROUVEZ TOUTES LES ACTUALITÉS
DE VOTRE CONSEIL DE QUARTIER**